

Dernière mise à jour des données : 21.06.12

<b>CONDITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>1</b>
<b>OFFRES .....</b>	<b>1</b>
<b>COMMANDES ET CONFIRMATIONS DE COMMANDES .....</b>	<b>1</b>
<b>PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>CONTESTATION .....</b>	<b>2</b>
<b>RESPONSABILITÉ ET GARANTIE .....</b>	<b>2</b>
<b>PROPRIÉTÉ DU SAVOIR FAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>DÉLAIS DE LIVRAISON .....</b>	<b>3</b>
<b>LIVRAISON .....</b>	<b>3</b>
<b>DROIT APPLICABLE ET FOR JUDICIAIRE .....</b>	<b>3</b>

## Conditions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison (CGVL) définissent les droits et obligations de la société Hybrid SA (le Vendeur) et de son client (l'Acheteur) et sont applicables à tous les contrats ou les commandes entre les parties pour la vente des produits et de prestations sous réserve de conditions particulières, avenants ou de modifications apportées aux présentes CGVL par accord exprès et écrit des parties dans le cadre d'une commande particulière.

A la seule exception de telles dérogations négociées au cas par cas, les présentes CGVL ont donc vocation à régir la relation entre les parties de façon exclusive et exhaustive. A ce titre, elles ne sauraient en aucune manière être supplantées ou modifiées en tout ou partie par des stipulations contraires figurant sur les seuls documents de l'Acheteur tels que conditions générales ou particulières d'achat, qui sont par principe inapplicables en totalité aux relations commerciales entre les parties concernant les produits.

## Offres

Chaque offre est réputée être faite pour la fourniture d'un ensemble indissociable de différents éléments tels que détaillés dans l'offre.

Toutes offres et documents y relatifs sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être transmis à des tiers.

Sauf autre délai de validité expressément défini dans l'offre du Vendeur, ladite offre n'est ferme et irrévocable que pour un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, l'offre n'engage plus le Vendeur sauf accord exprès écrit de sa part.

## Commandes et confirmations de commandes

La dénomination correcte et complète du produit doit figurer sur chaque commande.

Il est de la responsabilité pleine et entière de l'Acheteur d'assortir sa commande d'un cahier des charges technique qui fixe les différentes spécifications du produit ou toute autre indication indispensable à la fourniture de la prestation.

Toute commande adressée au Vendeur n'engage celui-ci que si elle est conforme à sa dernière offre.

Les commandes de marchandises dont la valeur ne dépasse pas CHF 500 peuvent être grevées d'un supplément de prix pour petite quantité.

Le Vendeur sera exonéré de plein droit de toute responsabilité contractuelle si l'Acheteur n'a pas fourni en temps voulu les éléments nécessaires au vendeur pour la bonne exécution de la commande, ou si il lui a fourni des éléments erronés qui ne lui permettent pas d'exécuter la commande conformément à ce qui était convenu. Dans ce cas, les parties se rencontreront et discuteront des termes d'un avenant à la commande afin qu'il soit remédié à cette situation et qu'il en soit tenu compte au travers d'une révision de l'offre.

Si, après la confirmation de commande, des problèmes techniques liés au matériel fourni par l'Acheteur devaient survenir dans le cadre de la fourniture de prestations, le Vendeur est autorisé en tout temps à revoir l'acceptation de la commande.

### Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués sur les offres sont valables 30 jours et s'entendent nets et hors taxes. Sauf indication contraire, les frais de port, de fret, de douane, d'emballage, d'assurance et les frais similaires sont à la charge de l'Acheteur.

Toutes les factures y compris celles des livraisons partielles sont payables dans les 30 jours net, à compter de la date de la facture.

Lors d'un non-respect des conditions de paiement, le Vendeur se réserve le droit de retenir des livraisons jusqu'à ce que l'Acheteur ait réglé les factures échues.

Les prix sont indiqués en monnaie spécifique et le Vendeur est en droit d'ajuster le prix en relation avec le cours de change en vigueur.

### Contestation

L'Acheteur est tenu de vérifier les marchandises et les prestations fournies dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la livraison.

Si aucun défaut n'est constaté et communiqué par écrit dans ce délai les marchandises et les prestations sont considérées comme complètes et sans défauts.

Toute reprise acceptée et constatée par le Vendeur, dans le cas d'un vice apparent ou de non conformité des marchandises ou prestations fournies, permettra à l'Acheteur d'obtenir le remplacement ou la restitution d'un avoir à son profit, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

### Responsabilité et Garantie

La responsabilité du Vendeur est limitée à l'exécution de produits conformes aux plans et prescriptions du cahier des charges convenu entre les parties.

La responsabilité du Vendeur ne s'étend en aucun cas à la conception ou à la définition des composants et des produits, l'Acheteur conservant par ailleurs l'entière responsabilité de l'homologation du produit.

Toute responsabilité liée aux erreurs ou aux lacunes concernant les spécifications du cahier des charges incombe à l'Acheteur.

Le Vendeur n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs et du manque à gagner.

Sont exclues de toutes garanties les défauts résultant d'un stockage ou d'une utilisation du produit par l'Acheteur ou les clients de celui-ci dans des conditions anormales ou non conformes aux règles de l'art. Toute réparation effectuée sans l'accord du Vendeur sur un produit, même reconnu défectueux, entraîne la perte de toute garantie, ainsi que de tout droit de recours envers le Vendeur.

Les responsabilités définies ci-dessus couvrent exclusivement la réparation ou le remplacement par le Vendeur des prestations livrées, après restitution par l'Acheteur des produits reconnus défectueux et à l'exclusion des frais de transport, emballage, montage, démontage et tous frais annexes, qui restent toujours à la charge de l'Acheteur.

Dans le cadre de prestation de service, le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les dommages qu'il pourrait causer aux produits, marchandises, composants, objets et autres, fournis par l'Acheteur.

### Propriété du savoir faire

La propriété des dessins et autre documents soumis par l'Acheteur pour l'étude ou l'exécution d'une commande lui reste acquise.

Le Vendeur conserve la propriété intellectuelle et/ou industrielle de tout processus et outillage exécuté par lui-même en relation avec les travaux qui lui sont demandés, même s'il les facture à l'Acheteur.

### Délais de livraison

Seuls les délais de livraisons confirmés par écrit par le Vendeur font foi.

Lorsqu'il est prévu que l'Acheteur doit valider le programme de fabrication, le délai court à partir de la notification au vendeur de cette validation.

Les délais peuvent être prolongés si des obstacles dont le Vendeur n'est pas responsable surviennent tels que force majeure, décisions rendues par des autorités, phénomènes naturels, guerre, problèmes liés à l'exploitation ou au transport, grèves, accidents, maladie ainsi que livraison retardée, défectueuse ou faisant défaut.

Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande ou/et des pénalités ou demandes en dommages et intérêts.

Le Vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles et à les facturer.

### Livraison

La livraison est considérée comme effectuée lorsque la marchandise quitte l'usine Hybrid SA. Les risques de transport sont à la charge de l'Acheteur. (EXW Incoterms 2000).

Sauf convention particulière à cet égard, l'Acheteur accepte des livraisons d'une quantité de 10% supérieure ou inférieure à la quantité commandée. La quantité effectivement livrée est facturée.

Sans spécification particulière de l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de choisir la nature et l'étendue des emballages, des transports, de l'assurance et des attestations.

### Droit applicable et for judiciaire

Ces conditions générales ainsi que tous les contrats entre le Vendeur et l'Acheteur sont exclusivement soumis au droit suisse.

En cas de litige, à défaut d'accord à l'amiable, le for est le tribunal compétent au siège social du Vendeur.